

Rapport d'appréciation

La performance du système de soins et services aux aînés en CHSLD

Québec, le 21 juillet 2022. — Le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) publie aujourd'hui son rapport d'appréciation de la performance du système de soins et services aux aînés en CHSLD.

Ce rapport présente une évaluation de la performance des CHSLD — entre 2015-2016 et la première année de la pandémie (année financière 2020-2021) — qui met à l'épreuve, pour la première fois, le cadre d'appréciation du CSBE axé sur la valeur. Ce cadre vise à mesurer les résultats qui sont importants pour la population en fonction des ressources consenties pour les atteindre.

Le rapport contribue également à alimenter la réflexion déjà engagée sur l'hébergement au Québec en plus d'aider les décideurs et acteurs de ce secteur à identifier des cibles d'amélioration qui répondent concrètement aux besoins de la population.

Ce rapport permet :

- De mieux comprendre le contexte de l'hébergement au Québec, notamment en ce qui a trait aux besoins en soins de longue durée, aux caractéristiques de la clientèle hébergée en CHSLD et à l'augmentation de la demande en fonction de la croissance démographique.
- D'évaluer les différentes dimensions du cadre d'évaluation de la performance du CSBE en adoptant une approche comparative permettant de positionner chaque réseau territorial de services par rapport à une valeur de référence ou balise, laquelle est établie comme le niveau à atteindre. Parmi les dimensions étudiées, notons les ressources du système, l'arrimage aux besoins de la population, la viabilité, la sécurité, l'accessibilité et la qualité générale des soins et services.
- Estimer la valeur produite par le système de santé et de services sociaux en mettant en relation l'application de pratiques jugées importantes pour la qualité des services avec certains coûts mobilisés pour les produire.
- De mieux saisir l'impact de la pandémie sur la performance en CHSLD.

Citation :

« C'est avec plaisir que j'annonce la sortie de notre premier rapport d'appréciation de la performance. Ce rapport permettra aux décideurs et aux différents intervenants en soins de longue durée du Québec de mieux comprendre les variations relevées entre les territoires en matière de performance, et ce, sur la base de mesures comparables. Je les invite d'ailleurs à prendre en compte les résultats de notre évaluation afin de cibler efficacement des efforts d'amélioration de l'organisation des soins et services en hébergement. Les aînés d'aujourd'hui et de demain méritent des soins et services plus performants. »

– Joanne Castonguay, commissaire à la santé et au bien-être

Faits saillants :

Les résultats démontrent entre autres que :

- Le Québec, malgré des besoins en soins de longue durée parmi les plus élevés au Canada, est la province ayant le moins de lits pour les soins de longue durée relativement à sa population.
- Avant l'entrée en pandémie, l'intensité ainsi que la pertinence des soins et services étaient les seules dimensions qui présentaient des niveaux adéquats dans l'ensemble du Québec ainsi que dans la majorité des réseaux territoriaux de services.
- Un grand nombre de dimensions laissent place à l'amélioration. C'est le cas de l'arrimage aux besoins des usagers, de l'accessibilité, de la continuité et la coordination, de la viabilité, de la qualité générale, des soins axés sur les personnes et de la sécurité – toutes des dimensions qui touchent directement à l'expérience de soins des résidents en CHSLD et leur bien-être.
- Il existe de grandes disparités dans la performance observée entre les différents réseaux territoriaux de services – certains réussissent à bien se positionner par rapport aux balises établies, mais une grande majorité n'y arrive pas.
- À ressources égales, il existe d'importantes variations territoriales dans l'atteinte des résultats pour les résidents en CHSLD.
- Un niveau plus élevé de ressources financières n'est pas associé à une meilleure performance.
- Durant la pandémie, on a observé un rehaussement considérable des ressources financières en CHSLD à la disposition de tous les établissements du Québec, indépendamment de la façon dont ils ont été touchés par la COVID-19. Ce rehaussement ne s'est toutefois pas traduit par un accroissement de la même ampleur au regard des ressources humaines, de la qualité de vie au travail et de l'accessibilité aux soins et services.

Pour consulter le rapport :

[Rapport d'appréciation 2022 – La performance du système de soins et services aux aînés en CHSLD](#)

Le Commissaire à la santé et au bien-être

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux et de fournir à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

– 30 –

Le Commissaire à la santé et au bien-être sur les réseaux sociaux :



Source :

Marie-France Vermette
Conseillère en communication

Commissaire à la santé et au bien-être
438 873-5402
marie-france.vermette@csbe.gouv.qc.ca